



ARCHIVES RICHARD LEUBERGER

La médecine ambulatoire est une piste pour réduire la durée de séjour à l'hôpital

«Notre but est d'économiser grâce à une meilleure gestion, non pas en supprimant des prestations», insiste Gisèle Ory. La médecine ambulatoire est une piste. Elle permettrait une réduction des séjours à l'hôpital. Et d'ajouter que les deux sites de soins aigus existeront jusqu'en 2022 au moins, avant la naissance du site unique de soins aigus. /réd

Robosphère ne sera pas un Evologia bis, dit Thierry Grosjean

Robosphère ne sera pas un Evologia bis, dit le conseiller d'Etat Thierry Grosjean à l'UDC. «Nous avons rendu attentifs les responsables à trouver des gros poissons», a-t-il dit en évoquant la partie de financement privé. /réd

GRAND CONSEIL

Débat à fleurets mouchetés autour de l'avenir de l'Hôpital neuchâtelois

Rôle et compétences du conseil d'administration, état du site de La Chaux-de-Fonds: l'Hôpital neuchâtelois a donné lieu hier à un échange musclé mais de qualité au Grand Conseil.

DANIEL DROZ

«Le peuple a plébiscité l'Hôpital neuchâtelois. On a vendu une amélioration. C'était il y a six ans», rappelle le député UDC de La Chaux-de-Fonds Blaise Courvoisier. Depuis? Que des problèmes à en croire bon nombre de députés. A commencer par le conseil d'administration, attaque le Parti libéral-radical. «Y a-t-il un pilote dans l'avion», interroge le député des Ponts-de-Martel Yvan Botteron. «On a remplacé un conseil d'administration fort par un conseil d'administration faible», lâche son collègue de Cressier Jean-Frédéric de Montmollin.

«Le rôle du conseil d'administration n'est pas de gérer l'hôpital. Il est l'organe qui doit fixer la planification stratégique.» La conseillère d'Etat Gisèle Ory répond aux attaques. «Le Conseil d'Etat a jugé

qu'un changement s'imposait», réplique la ministre de la Santé. Et de qualifier le nouveau conseil d'administration de «solide, déterminé, dévoué et, il faut bien le dire, modeste. Le conseil d'administration actuel assume parfaitement son rôle.» Elle rappelle aussi que le nouveau directeur, le Jurassien Laurent Christe, entrera en fonction le 1er février. «Il sera certainement tout de suite opérationnel.»

Elle trouve un allié en la personne du député socialiste chaux-de-fonnier Théo Huguenin-Elie. Il juge «nuisible» l'action de l'ancien conseil d'administration. «Qu'a-t-il fait? Des promesses. Pas un clou n'a été planté.» Mis à l'écart par l'ancienne direction de l'hôpital, le médecin et député socialiste Giovanni Spoletini s'exprime pour la première fois sur le sujet au Grand Conseil: «Il y a eu une méthode de travail qui aurait pu faire avancer les choses mais qui a cassé les gens.»

La rénovation du site chaux-de-fonnier est évoquée. «Tout ce que nous avons dit hier sur le CPMB, nous pourrions le dire sur le site de l'Hôpital neuchâtelois à La Chaux-de-Fonds»,



GISÈLE ORY Pour la conseillère d'Etat en charge de la Santé, le conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois est «solide, déterminé, dévoué et, il faut bien le dire, modeste». (ARCHIVES DAVID MARCHON)

dit Théo Huguenin-Elie. «Nous devons fixer des missions complémentaires à Pourtalès et à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Ça aurait déjà dû être fait», estime Jean-Frédéric de Montmollin. «Il nous faut des signes tangibles. On veut voir des bulldozers, des peintres qui viennent travailler», lance

Blaise Courvoisier. «Il y a une incertitude réelle. Les gens sont démotivés. Dans une région de 70 000 habitants, on se doit d'avoir un centre hospitalier», ajoute le médecin. «L'incertitude est dommageable», conclut Yvan Botteron.

«Le site de La Chaux-de-Fonds paie quatre années où

rien n'a été fait», concède Gisèle Ory. «Il y a eu une prise de conscience du Conseil d'Etat.» Des actes? «Dans la planification stratégique, il y aura un programme d'investissements», répond-elle à une question du popiste chaux-de-fonnier Théo Bregnard. La perspective de l'ouverture des

«Notre meilleure arme, c'est la proximité. Nous devons soigner tous nos sites»

Gisèle Ory

frontières cantonales en 2012 et la liberté de choix de l'hôpital par le patient «sera difficile pour Neuchâtel», estime par ailleurs Gisèle Ory. «Notre meilleure arme, c'est la proximité. Nous devons soigner tous nos sites.»

On attend maintenant le plan stratégique. /DAD

Instruction pénale «plus que probable»

Le procureur général du canton de Neuchâtel Pierre Cornu estime que l'ouverture d'une instruction pénale contre Frédéric Hainard est «plus que probable». Une mesure désormais possible après la levée par le Grand Conseil de l'immunité de l'ancien conseiller d'Etat (notre édition d'hier).

Interrogé, Pierre Cornu n'a pas pu donner un calendrier sur la suite de la procédure. «Il est difficile d'estimer la durée d'une instruction». Avant de prendre une décision, le Ministère public doit attendre la notification officielle du Grand Conseil sur la levée de l'immunité. Un document qui devrait lui parvenir ces prochains jours.

La décision du Parlement neuchâtelois va «permettre de sortir du débat politique», qui est lourd de distorsions et d'exploitations, selon Frédéric Hainard. L'ex-conseiller d'Etat s'est dit soulagé de pouvoir enfin donner sa version des faits. Le vote du Grand conseil «ne m'a pas surpris, car il correspondait à l'avis de la commission préalable», a déclaré l'ex-ministre hier. Cette levée d'immunité présente «un immense avantage car elle nous ramène sur le terrain juridique, qui respecte les règles».

Le Ministère public devra se pencher sur le bien-fondé d'une plainte pour contrainte, abus d'autorité et faux dans les certificats déposée contre Frédéric Hainard par une femme soupçonnée d'abus à l'aide sociale. Cette dernière avait réagi suite à des interrogatoires conduits par l'ex-ministre et son amie inspectrice.

Par ailleurs, toujours dans ce même dossier, le rapport de la Commission d'enquête



VERONIKA PANTILLON «La CEP est en train de finaliser le rapport», a expliqué sa présidente. (ARCHIVES DAVID MARCHON)

parlementaire (CEP) ne sera pas débattu au Grand Conseil neuchâtelois avant le mois d'avril. Le document doit d'abord être consulté par les personnes mises en cause.

Cet état des lieux a été présenté hier au Grand Conseil par la présidente de la CEP, la députée verte Veronika Pantillon. «La CEP est en train de finaliser le rapport», a-t-elle ajouté au lendemain de la levée de l'immunité de l'ancien conseiller d'Etat Frédéric Hainard.

Les personnes directement concernées par ce rapport pourront le consulter et apporter des compléments. Mais elles n'auront pas la possibilité d'emporter le document ou encore de faire des photocopies. La CEP veut ainsi éviter tout risque de fuites. /ats

Des questions et des motions

→ Haute Ecole pédagogique

Le député chaux-de-fonnier Patrick Herrmann s'inquiète pour l'avenir de la Haute Ecole pédagogique Bejune (HEP) à La Chaux-de-Fonds. «On espère qu'il n'y aura pas de casus belli», lâche-t-il. Le canton du Jura souhaiterait installer la formation des professeurs des degrés secondaire 1 et 2 à Delémont. Bienne a aussi des ambitions. «La HEP coûte trop cher, plus cher que la moyenne nationale», répond Philippe Gnaegi, le conseiller d'Etat en charge de l'Education. «Nous examinons la situation. Il faut se poser certaines questions sur le plan de l'organisation, de la formation. Il n'y pas de tabous aujourd'hui. Il faut réfléchir ensemble au niveau du canton.»

→ Fiscalité: réforme en vue

Le Grand Conseil a accepté une motion du groupe POP. Celui-ci demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de déduire du revenu imposable les primes d'assurance maladie. Par contre, il a refusé une motion de l'UDC sur les frais de garde. Elle demandait de permettre aux familles une déduction de 3000 francs par enfant sur leur revenu imposable indépendamment du choix de garde. Sur ces deux sujets, le grand argentier Jean Studer a indiqué que ces réflexions entraient dans les plans du Conseil d'Etat. «A fin février, des propositions pour la réforme de la fiscalité des personnes physiques seront présentées. C'est une révision de grande ampleur. Des pistes seront

examinées, dont celles-ci», a précisé le ministre des Finances.

→ Travailleurs frontaliers en hausse

La question des travailleurs frontaliers préoccupe le groupe UDC. En charge de l'Economie, Thierry Grosjean a donné quelques chiffres hier. A fin septembre 2010, l'emploi dans le canton de Neuchâtel a diminué de 0,7% par rapport à la même période de l'année précédente. Le nombre de travailleurs frontaliers a, par contre, augmenté de 5,6% durant le même laps de temps. Avec 8188 travailleurs, ils représentent presque 10% de l'emploi total. «Nous nous posons des questions. Ce sont des problèmes qui nous interpellent», a concédé le conseiller d'Etat. Celui-ci a aussi rappelé que la France a rétrocédé près de 7,7 millions de francs au canton au titre de l'impôt. Les communes ont reçu environ 24 millions. /dad



LA CHAUX-DE-FONDS L'avenir du site chaux-de-fonnier a fait l'objet d'une intervention du député Patrick Herrmann. (ARCHIVES DAVID MARCHON)